

## ALGERIE TELECOM Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef Sous-direction Technique

Réf: AT/DO Chlef/SDT/DRA/Nº 361/24

Chlef, le 05/06/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

## AICHOUBA IBRAHIM HAY CHOUHADA BOUZGHAIA CHLEF

**OBJET**: Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux de raccordement siége Suretés Urbaine de Tadjena et Bouzghaia en fibre optique, abandonné depuis la date du 03 /06/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise.

Le Directeur

Directeur Opérationnel des Telégommunications

Tepe/ETTOUL Nahil